

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

Voir dans le document/ See herein NA Quebec NA

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

	VOII	raitie	2 Dour Clauses et Collultions
Title - Sujet Remplacement flo	otteurs sur l'Estran		
Remplacement des flotteurs du	bateau pneumatique l'Es	tran	
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
5P203-200203/A		2021	-03-10
Client Reference No N° de re 5P203-200203	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de re PW-\$QCV-023-18117	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./I	N° VME
QCV-0-43159 (023)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	end f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Daylight Sa	ving T	ime EDT
on - le 2021-04-08	Heure Avancée de l'	Est HA	Æ
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
Tremblay, Marial			qev023
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(581) 309-8387 ( )		( )	-
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic Parcs Canada / Parks Canada 182, rue de l'Église Tadoussac (Québec) GOT 2A0 of	ces et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
Voir doc.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



qcv023

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P203-200203

File No. - N° du dossier QCV-43159

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## « REMPLACEMENT DES FLOTTEURS SUR LE BATEAU PNEUMATIQUE L'ESTRAN »

## PARC CANADA, TADOUSSAC (QUÉBEC)

## TABLE DES MATIÈRES (applicable seulement pour le « Document 2 de 2 » )

PAR	TIE 1 -	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		4
1.1	Besoin	- soumission	4	
1.2	Compt	e rendu	4	
1.3	Accord	s commerciaux	4	
1.4	Conter	u canadien	4	
1.5	Service	e Connexion postel	4	
PAR	TIE 2 -	INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES		5
2.1	Instruc	tions, clauses et conditions uniformisées	5	
2.2	Préser	tation des soumissions	5	
2.3	Demar	des de renseignements – en période de soumission	6	
2.4	Lois ap	plicables	6	
2.5	Proces	sus de contestation des offres et mécanismes de recours	7	
PAR	TIE 3 -	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS		8
3.1	Transn	nission de la soumission	8	
3.2	Instruc	tions de présentation pour préparer la soumission	8	
	3.2.1	Section I : Soumission financière	8	
		3.2.1.1 Paiement électronique de factures – soumission	8	
	3.2.2	Section II : Attestations	9	
PAR	TIE 4 -	PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION		10
4.1	Procéd	ures d'évaluation	10	
	4.1.1	Évaluation financière	10	
4.2	Méthod	le de sélection	10	

N° de la modif - Amd. No.

QCV-43159

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

PAR	TIE 5 -	ATTEST	TATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	1 <sup>1</sup>
5.1	Attesta	tions exig	ées avec la soumission	11
	5.1.1		ions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à action	11
5.2			llables à l'attribution du contrat et renseignements	12
	5.2.1	Attestati	on du contenu canadien	12
		5.2.1.1	Définition du contenu canadien	12
	5.2.2	Dispositi	ions relatives à l'intégrité – documentation exigée	12
	5.2.3		nme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi ation de soumission	13
PAR	TIE 6 -	CLAUSI	ES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1	Besoin			14
6.2	Clause	s et condi	tions uniformisées	14
	6.2.1	Conditio	ns générales	14
	6.2.2	Conditio	ns générales supplémentaires	14
6.3	Durée	du contrat		15
	6.3.1	Période	du contrat	15
	6.3.2	Dates de	e ramassage et de retour du bateau	15
		6.3.2.1	Date de ramassage du bateau	15
		6.3.2.2	Date de retour du bateau	15
	6.3.3	Domma	ges-intérêts fixés à l'avance	15
6.4	Respo	nsables		16
	6.4.1	Autorité	contractante - SPAC	16
	6.4.2	Contacts	s chez le client – Parcs Canada	16
		6.4.2.1	Autorité administrative – Parcs Canada	16
		6.4.2.2	Autorité technique – Parcs Canada	17
	6.4.3	Représe	ntants de l'entrepreneur	17
6.5	Paieme	ent		18
	6.5.1	Base de	paiement - prix de lot fermes	18
	6.5.2	Paiemer	nt unique	18
6.6	Paieme	nent électronique de factures – contrat		18
6.7	Instruc	tions relat	ives à la facturation	19
6.8	Attesta	tions et re	nseignements supplémentaires	19
	691	Conform	sit 6	10

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

	6.8.2	Attestation du contenu canadien	19	
6.9	Lois ap	plicables	19	
6.10	Ordre o	de priorité des documents	20	
6.11	Clause	s du Guide des CCUA	20	
6.12	Instruc	tions d'expédition - livraison à destination	20	
6.13	Inspec	ion et acceptation	21	
6.14	Règlen	nent des différends	21	
ANN	EXE A -	BESOIN ET BASE DE PAIEMENT		22
A.1	Objecti	f	22	
A.2	Contex	te	22	
A.3	Spécifi	cations techniques du bateau	22	
	A.3.1	Images du bateau	23	
	A.3.2	Images de la remorque du bateau	23	
A.4	Spécifi	cation techniques des travaux	25	
	A.4.1	Ramassage du bateau	25	
	A.4.2	Fabrication des flotteurs	25	
	A.4.3	Installation des flotteurs neufs sur le bateau	25	
	A.4.4	Retour du bateau	25	
ANN	EXE B -	BASE DE PAIEMENT		26
B.1	Fixatio	n des prix	26	
ANN	EXE C -	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE		28
ANN	EXE D -	CONTENU DE VOTRE SOUMISSION		29
D.1	Liste d	e rappel (check-list)	29	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## 1.4 Contenu canadien

Ce besoin est limité aux services canadiens.

## 1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

« Document 2 de 2 » Page 4 de 30

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a> ) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/25

#### 2.2 Présentation des soumissions

1. Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'aide du service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes (<a href="https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\_connect\_send\_a">https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\_connect\_send\_a</a>) au plus tard à la date et à l'heure indiqués dans la demande de soumissions.

Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Les soumissionnaires doivent envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

NOTEZ QUE VOUS NE DEVEZ PAS ENVOYER VOS SOUMISSIONS DIRECTEMENT À CETTE ADRESSE COURRIEL MAIS BIEN PROCÉDER VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL DE POSTES CANADA. VOUS RÉFÉRER AUX INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES 2003 (2020-05-28).

À titre de complément d'information, les soumissionnaires devraient consulter le site Web suivant qui démontre les étapes à suivre pour la transmission d'une soumission au Module de réception des soumissions par l'intermédiaire de Connexion postel :

https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel

« Document 2 de 2 » Page 5 de 30

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No.

qcv023

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

5P203-200203/A

2. En raison de l'épidémie de COVID-19 en cours qui continue d'évoluer, les soumissionnaires doivent présenter leurs soumissions par voie électronique en utilisant l'application Connexion postel de Postes Canada. Grâce à ce service, les soumissionnaires peuvent présenter des soumissions, des offres et des arrangements par voie électronique aux unités de réception des soumissions de TPSGC. Les instructions pour utiliser Postel sont incluses dans cette invitation à soumissionner. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

3. Les soumissions reçues en version papier par la poste, en personne ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

#### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

« Document 2 de 2 » Page 6 de 30

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

 Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

qcv023

- b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment:
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

« Document 2 de 2 » Page 7 de 30

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

QCV-43159

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Transmission de la soumission

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I: Soumission financière

Section II: Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### 3.2 Instructions de présentation pour préparer la soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un format 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

#### 3.2.1 Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 3.2.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

« Document 2 de 2 » Page 8 de 30

 $N^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.  $N^{\circ}$  Id de l'acheteur - Buyer ID

5P203-200203/A

 $N^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier  $N^{\circ}$  CCC / CCC No./  $N^{\circ}$  VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

## 3.2.2 Section II: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

qcv023

« Document 2 de 2 » Page 9 de 30

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation financière

- Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Parcs Canada, 182, rue de l'Église, Tadoussac (Québec) G0T 2A0, selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

« Document 2 de 2 » Page 10 de 30

 $N^\circ$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^\circ$  de la modif - Amd. No.  $N^\circ$  Id de l'acheteur - Buyer ID

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

qcv023

5P203-200203 QCV-43159

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html</a>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

« Document 2 de 2 » Page 11 de 30

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Attestation du contenu canadien

Les soumissionnaires devraient fournir cette attestation avec leur soumission. Si l'attestation n'est pas remplie et fournie avec la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de fournir cette attestation remplie. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de fournir l'attestation remplie aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

## 5.2.1.1 Définition du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3050T (2020-07-01), Définition du contenu canadien.

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A3050T/5

#### 5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension

(<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a> ), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

« Document 2 de 2 » Page 12 de 30

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

5P203-200203/A

qcv023

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

# 5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4</a> ).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

« Document 2 de 2 » Page 13 de 30

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv023

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

5P203-200203/A

QCV-43159

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Note: La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

#### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit remplacer des flotteurs d'un bateau pneumatique à coque rigide, conformément au besoin décrit à l'annexe A.

#### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a> ) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/19">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/19</a>

## 6.2.2 Conditions générales supplémentaires

4009 (2013-06-27), Conditions générales supplémentaires - Services professionnels - complexité moyenne, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/4/4009/2

« Document 2 de 2 » Page 14 de 30

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv023

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

#### 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2022.

#### 6.3.2 Dates de ramassage et de retour du bateau

## 6.3.2.1 Date de ramassage du bateau

Le bateau sera disponible pour ramassage à partir uniquement du 1 septembre 2021.

#### 6.3.2.2 Date de retour du bateau

Le bateau doit être retourné au plus tard le 1 mars 2022.

#### 6.3.3 Dommages-intérêts fixés à l'avance

- Si l'entrepreneur ne livre pas les biens ou n'exécute pas les services dans le délai spécifié dans le contrat, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de 300.00\$ pour chaque jour civil de retard. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 10 p. 100 du prix contractuel.
- 2. Le Canada et l'entrepreneur conviennent que le montant précité au-dessus est leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si la situation précitée se produit, qu'il n'a pas pour but d'imposer une sanction et qu'il ne doit pas être interprété en ce sens.
- 3. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de dommages-intérêts fixés à l'avance dû et impayé aux termes du présent article et de prélever ces montants de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.
- Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

« Document 2 de 2 » Page 15 de 30

 $N^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.  $N^{\circ}$  Id de l'acheteur - Buyer ID

5P203-200203/A

qcv023

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

## 6.4 Responsables

#### 6.4.1 Autorité contractante - SPAC

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Marial Tremblay

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Organisation: Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Téléphone: 581-309-8387

Courriel: <u>Marial.Tremblay@tpsgc.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.4.2 Contacts chez le client - Parcs Canada

#### 6.4.2.1 Autorité administrative – Parcs Canada

Pour toute information par rapport à la facturation ou aux paiements, vous pouvez contacter :

(à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat)

Nom:	
Titre :	
Organisation :	Parcs Canada, Tadoussac (Québec
No de téléphone :	
No de télécopieur	<u> </u>
Courriel:	

« Document 2 de 2 » Page 16 de 30

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv023

5P203-200203/A

6.4.3

a)

b)

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

#### 6.4.2.2 Autorité technique - Parcs Canada

L'autorité technique pour le contrat est : (à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat) Nom: Titre: Parcs Canada, Tadoussac (Québec) Organisation: No de téléphone : No de télécopieur : Courriel: L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante. Représentants de l'entrepreneur Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer : Gestionnaire du contrat : Nom: Titre: No de téléphone : No de télécopieur : Courriel: Suivi de la livraison et des travaux : Nom: Titre: No de téléphone : No de télécopieur : Courriel:

« Document 2 de 2 » Page 17 de 30

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd No

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

#### 6.5 Paiement

#### 6.5.1 Base de paiement - prix de lot fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix de lot fermes précisés à l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\$ (à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.5.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 6.6 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat).

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard :
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI).

« Document 2 de 2 » Page 18 de 30

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé
   « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas
   être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - une (1) copie par courriel à Parcs Canada, à l'intention de : \_\_\_\_\_ (à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat); pour attestation et paiement; et
  - b. une (1) copie par courriel à : Marial.Tremblay@tpsgc.gc.ca pour vérification.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.8.2 Attestation du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien.

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A3060C/1

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

« Document 2 de 2 » Page 19 de 30

 $N^\circ$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^\circ$  de la modif - Amd. No.  $N^\circ$  Id de l'acheteur - Buyer ID

5P203-200203/A

gcv023

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4009 (2013-06-27), Conditions générales supplémentaires Services professionnels complexité moyenne;
- c) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A Besoin;
- e) Annexe B Base de paiement; et
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (à être complété par SPAC lors de l'attribution du contrat).

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
A9068C	2010-01-11	Règlements concernant les emplacements du gouvernement https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9068C/2
B7500C	2006-06-16	Marchandises excédentaires  https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B7500C/1
G1005C	2016-01-28	Assurance - aucune exigence particulière  https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des- clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/3

#### 6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) :

Parcs Canada 182, rue de l'Église Tadoussac (Québec) G0T 2A0, Canada

selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

« Document 2 de 2 » Page 20 de 30

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

gcv023

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

#### 6.13 Inspection et acceptation

L'autorité technique de Parcs Canada sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## 6.14 Règlement des différends

- a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ». <a href="https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/gestion-des-contrats/reglement-des-differends">https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/gestion-des-contrats/reglement-des-differends</a>

« Document 2 de 2 » Page 21 de 30

 $N^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.  $N^{\circ}$  Id de l'acheteur - Buyer ID

5P203-200203/A

qcv023

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

## ANNEXE A - BESOIN ET BASE DE PAIEMENT

## A.1 Objectif

Parcs Canada désire faire effectuer le remplacement des flotteurs d'un bateau pneumatique à coque rigide.

#### A.2 Contexte

Le pneumatique l'Estran, un Zodiac Hurricane Technologies de l'année 2002, patrouille pendant tout l'été les eaux de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay. Ce dernier doit subir une cure de rajeunissement et la dernière étape de ce processus est d'effectuer le remplacement des flotteurs.

## A.3 Spécifications techniques du bateau

Marque :	Zodiac Hurricane
Modèle :	H733
Année de construction :	2002
Propulsion :	2x Yamaha F150XB
Longueur (m):	7,24
Largueur (m):	2,74
Hauteur sur la remorque (pi.) :	13
Jauge brute :	4,60
Puissance (KW):	111,8 par moteur
Puissance (HP) :	150 par moteur
Carburant :	Essence
Capacité maximale de passagers :	16
MMSI:	316020396

« Document 2 de 2 » Page 22 de 30

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

## A.3.1 Images du bateau



## A.3.2 Images de la remorque du bateau



« Document 2 de 2 » Page 23 de 30

5P203-200203/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P203-200203

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCV-43159











N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

## A.4 Spécification techniques des travaux

#### A.4.1 Ramassage du bateau

L'entrepreneur est responsable du ramassage du bateau.

Le bateau est sur une remorque et il est disponible pour ramassage à l'adresse suivante :

Parcs Canada 182, rue de l'Église Tadoussac (Québec) G0T 2A0, Canada

#### A.4.2 Fabrication des flotteurs

Les nouveaux flotteurs devront être des mêmes matériaux et de la même qualité que ceux présentement sur le bateau.

## A.4.3 Installation des flotteurs neufs sur le bateau

L'entrepreneur devra effectuer l'installation complète des flotteurs neufs sur le bateau. Les travaux doivent inclure, le protecteur de proue (entre la coque et le flotteur), les cordages, les bandes réfléchissantes et le lettrage nom et immatriculation).

#### A.4.4 Retour du bateau

L'entrepreneur est responsable du retour du bateau à l'adresse suivante :

Parcs Canada 182, rue de l'Église Tadoussac (Québec) G0T 2A0, Canada

« Document 2 de 2 » Page 25 de 30

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

## **ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT**

## B.1 Fixation des prix

- Avant de soumettre vos prix, veuillez-vous référer à la clause 6.5 Paiement où il est mentionné, entre autres, que les taxes applicables ne sont pas incluses dans les prix.
- b) Veuillez indiquer la marque et le modèle des produits offerts, et compléter la dernière colonne du tableau suivant :

	Tableau de l'annexe B – Base de paiement	
Art.	Description	Prix de lot ferme
1	Ramassage du bateau à Parcs Canada, Tadoussac (Québec).	\$
	Se référer à la sous-section A.4.1 de l'annexe A.	
2	Fabrication des nouveaux flotteurs	\$
	Marque offerte :	
	Modèle offert :	
	Se référer à la sous-section A.4.2 de l'annexe A.	
3	Installation des flotteurs neufs sur le bateau.	\$
	Se référer à la sous-section A.4.3 de l'annexe A.	
4	Retour du bateau à Parcs Canada, Tadoussac (Québec).	\$
	Se référer à la sous-section A.4.4 de l'annexe A.	

« Document 2 de 2 » Page 26 de 30

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

	Tableau de l'annexe B – Base de paiement	
Art.	Description	Prix de lot ferme
5	Garantie de douze (12) mois	\$
	Se référer à la section 09 des conditions générales 2010A (2020-05-28) :	
	https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes- directrices/guide-des-clauses-et-conditions- uniformisees-d-achat/3/2010A/19#garantie	
	Valeur totale du contrat :	\$

« Document 2 de 2 » Page 27 de 30

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203

QCV-43159

## ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
( ) Carte d'achat VISA ;
( ) Carte d'achat MasterCard ;
( ) Dépôt direct (national et international);
( ) Échange de données informatisées (EDI).

« Document 2 de 2 » Page 28 de 30

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

5P203-200203/A

5P203-200203

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

QCV-43159

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **ANNEXE D - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION**

## D.1 Liste de rappel (check-list)

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre soumission. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient aux soumissionnaires de préparer leur soumission conformément aux instructions contenues dans la Demande de proposition (DDP) et de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DDP.

	Tableau de l'Annexe D - Contenu de votre soumission
Pagination du <u>Doo</u>	cument 1 de 2 (document d'une seule page)
Page 1	Les soumissionnaires devraient inclure à leur soumission, la première page intitulée « Demande de proposition » dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2003 mentionnées à la clause 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.
Pagination du <u>Do</u>	cument 2 de 2 (document de 30 pages)
Page 5	Les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission selon les instructions indiquées à la clause <b>2.2 Présentation des soumissions</b> .
Page 10	Les soumissionnaires doivent apporter une attention particulière sur la manière dont les soumissions seront évaluées et la soumission gagnante sélectionnée. Référez-vous à la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection.
Page 11	Applicable seulement si une infraction a été commise  Les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, la documentation exigée à la clause 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction.
Page 12	Cet achat est limité aux services canadiens. Référez-vous à la clause <b>5.2.1 Attestation du contenu canadien.</b>

« Document 2 de 2 » Page 29 de 30

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.

5P203-200203/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcv023

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P203-200203 QCV-43159

	Tableau de l'Annexe D - Contenu de votre soumission
Page 12	Comme indiqué dans la clause <b>5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée</b> , les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la <b>liste des noms</b> .
	Référez-vous à la section « 17. Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier » du site Web suivant : <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a>
Page 17	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause 6.4.3 Représentants de l'entrepreneur dûment complétée.
Pages 26 et 27	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, l'Annexe B - Base de paiement dûment complétée.
Page 28	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, l'Annexe C - Instruments de paiement électronique dûment complétée.

« Document 2 de 2 » Page 30 de 30